

que nous le renvoyions au comité, qui l'étudiera et y apportera peut-être des amendements.

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je veux informer la Chambre que nous n'avons pu conclure un accord aux termes des articles 75A ou 75B du Règlement en ce qui concerne les délibérations à l'étape de la seconde lecture du bill C-83, tendant à mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, maintenant à l'étude. Je vous avise donc de mon intention de proposer, une motion, aux termes de l'article 75C du Règlement, lors de la prochaine séance de la Chambre, afin d'attribuer quatre jours de plus pour permettre de terminer les délibérations à cette étape du bill.

**Des voix:** C'est honteux.

**Une voix:** Vous avez peur de votre ombre et de votre propre loi.

**Une voix:** Elle ne résistera pas à l'examen du peuple.

**Des voix:** C'est honteux.

**L'Orateur suppléant (M. McCleave):** A l'ordre. Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole, mais les dernières minutes qui viennent de s'écouler ne seront pas déduites de la période qui lui est attribuée.

**M. Gauthier (Ottawa-Vanier):** Je suis toujours éberlué quand j'entends les députés de l'opposition s'écrier «quelle honte!» tout en exhibant de larges sourires. Ils sourient et s'écrient «quelle honte!». Je me demande à quel point ils sont sérieux.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Gauthier (Ottawa-Vanier):** J'aimerais que ces amendements soient apportés au bill, mais les députés d'en face ne veulent pas des amendements parce qu'ils ne veulent pas aller en comité.

**Des voix:** Oh, oh!

[Français]

**M. Gauthier (Ottawa-Vanier):** Supposant a priori, monsieur le président, que mes collègues ont tous pris connaissance du projet de loi C-83, et sachant d'ores et déjà que mes commettants ont déjà reçu mon envoi collectif portant sur le programme d'ordre et de sécurité publics, je ne m'attarderai pas à l'ensemble du sujet dont les facteurs ou composantes sont connus et largement diffusés. Je veux plutôt souligner un élément de poids dont les notes explicatives du programme, à la section de la prévention de la criminalité, ne font pas état.

Le principe directeur de l'amendement que j'aimerais voir étudier par le comité serait de défendre à tout radio-diffuseur de diffuser avant 21 heures des émissions tendant à promouvoir, glorifier ou justifier l'usage d'armes à feu pour régler les conflits. Mon préopinant, l'honorable député de Vegreville (M. Mazankowski) a parlé de la violence représentée à la télévision. C'est sur ce sujet, monsieur le président, que j'aimerais faire quelques remarques.

De toute façon, monsieur le président, je disais que la société canadienne, par l'entremise de ses représentants, veut prendre les mesures qui s'imposent, afin de se mieux protéger contre les auteurs de crimes, violents et autres,

### *Répression de la criminalité*

pour autant que la protection contre le crime exige de par sa nature même que l'on cerne l'ensemble de la criminalité.

Un de ces facteurs est passé sous silence malgré que sa portée sociale ait un impact indéniable et grandissant dans notre société moderne. J'ai nommé la télévision, c'est-à-dire en d'autres mots, la présence quotidienne de la violence dans la vie de tous les Canadiens et particulièrement dans la formation de notre jeunesse. Ce problème en est un de taille auquel il nous faut nous attaquer si nous voulons véritablement prévenir la répétition d'actes violents souvent sous-jacents à l'écoute de la télévision.

J'aimerais, monsieur le président, citer quelques extraits d'un discours que prononçait le Dr Northrop Frye du CRTC au sujet de la violence en général. Il disait:

[Traduction]

Je suis toujours un peu embarrassé par le fait qu'on oppose toujours violence et non-violence, comme si la violence était quelque chose de positif et que nous n'avions rien d'autre à lui opposer qu'une négation. Chaque fois qu'il y a un être humain quelque part, il y a une émission très considérable d'énergie mentale et physique. Et chaque fois qu'il y a plus d'un être humain en présence leurs énergies entrent en conflit. Il me semble que la violence, au sens où nous l'entendons ici, est de l'énergie mal employée. Elle est à l'énergie ce que la prostitution est à l'amour sexuel. A ce titre, elle est vraiment une force négative et le contrôle de la violence devrait être le moyen de libérer l'énergie humaine pour ses tâches propres. Je cite:

● (1720)

Pour contrôler la violence, il faut avant tout sensibiliser une société. Les gens qui produisent et vendent des émissions socialement nocives considèrent leurs téléspectateurs comme une populace et non comme une collectivité. La populace est la forme la plus basse d'une collectivité: c'est une société organisée en fonction de la haine, et elle ne demeure pas longtemps une populace, sauf si elle trouve quelqu'un sur qui épancher sa haine, ou, à défaut, quelque chose à saccager. Lorsque la télévision nous montre la mise à mort, lente, de quelqu'un, le premier réflexe des gens est de s'exclamer en riant: «regarde-moi ça, il en prend pour son rhume!» Mais dès que quelqu'un dans l'assistance fait valoir que ce n'est peut-être pas très drôle, on s'efforce aussitôt de justifier cette violence et on verse dans l'hypocrisie. Toute violence rationalisée se fonde à peu près sur le même argument: c'est lui qui a commencé. C'est-à-dire que, lorsqu'on veut rationaliser la violence, on prétend que c'est de la contre-violence. Quelqu'un a commencé le premier, et il faut lui résister. C'est ce qui se passe dans le cas de la peine capitale, dans celui des terroristes palestiniens. La violence fictive, cependant, peut se concevoir comme le refus d'adopter une attitude positive dans un monde violent; par exemple, nous sommes touchés par cette violence, que nous le voulions ou non. Cependant, la vraie raison de présenter des émissions sur la violence est simplement un manque d'imagination: il est facile, rapide et avantageux de dépeindre la violence. C'est facile en partie parce que la violence est une forme mécanique d'énergie humaine: tellement mécanique qu'on peut même la quantifier ou la classer comme «intense» ou «légère». Étant donné qu'une cause mécanique entraîne un effet mécanique, la violence n'accomplit rien: le pendule de l'agression et de la répression continue sa course à travers les âges.

[Français]

Cet extrait d'un discours du Dr Frye, que je viens de lire et que j'accepte, est un exposé succinct d'un problème collectif. Dans les dictionnaires, on définit le mot «violence» par «force intense». Personne ne nierait que lorsqu'on fait appel à nos deux sens les plus développés, soit l'ouïe et la vue, ces deux sens sont assujettis par la télévision, et personne ne nierait l'importance et la force de ce média qu'est la télévision. Ne nous méprenons pas sur le but que je poursuis.